

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 380-2024, 381-2024 ET 384-2024

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 11 mars 2024, le Règlement numéro 380-2024 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 269-2019, le Règlement numéro 381-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 et le Règlement numéro 384-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Le Règlement numéro 380-2024 vise à identifier toute partie du territoire sujette au phénomène d'îlot de chaleur ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Le Règlement numéro 381-2024 vise à modifier les dispositions sur la plantation et l'abattage d'arbres sur le territoire.

Le Règlement numéro 384-2024 vise à modifier une disposition sur le contingentement des élevages à forte charge d'odeur.

Ces Règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 28 mars 2024 et entrent en vigueur le jour de la parution desdits certificats.

Une copie de ces Règlements est disponible à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 10^e jour du mois d'avril 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière